

d'envoyer dans le nord un homme connu et estimé des sauvages, afin des les engager à se trouver par députés en un lieu désigné, où l'on pût traiter avec eux. Le choix tomba sur un voyageur nommé NICHOLAS PERROT, homme d'esprit, et assez instruit, qui constraint par la nécessité de se mettre au service des jésuites, avait eu occasion de traiter avec la plupart des peuples sauvages du Canada, s'était fait estimé d'eux, et était parvenu à se rendre presque maître de leurs esprits. Il partit muni des instructions nécessaires, et ayant visité toutes les tribus du nord avec lesquelles la colonie avait des relations de commerce, il les invita à se trouver, le printemps suivant, au Sault Ste. Marie, où le grand Onontio (le roi de France,) leur enverrait un de ses capitaines, pour leur déclarer ses volontés. Elles promirent toutes d'y envoyer des députés.

Perrot passa ensuite aux quartiers de l'ouest, puis rebattit au sud, et alla jusqu'à Chicagou, au fond du lac Michigan, où étaient alors les Miamis. Le chef de cette tribu, qui se nommait TETINCHOUA, était un des plus puissants, et le plus absolu des chefs du Canada. Il pouvait mettre sur pied quatre à cinq mille combattans, et ne marchait jamais qu'accompagné d'une garde de quarante soldats, qui faisaient aussi, jour et nuit, sentinelle autour de sa cabanne, quand il y était. Ce chef communiquait rarement en personne avec ses sujets, mais se contentait de leur faire intimer ses ordres par ses officiers.

Tetinchoua, instruit de l'arrivée d'un envoyé du général des Français, voulut lui faire une réception qui lui donnât une haute idée de sa puissance. Il fit marcher un détachement pour aller au-devant de lui, et ordonna qu'on le reçût en guerrier; ce qui consista en des évolutions et un combat simulé, entre les Miamis et les Pouteouatamis dont Perrot était accompagné.

Après que ce député eût séjourné quelque tems chez les Miamis, et traité avec leur chef, il retourna au Sault Ste. Marie. Au mois de Mai 1671, M. de St. Lusson, subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France, se rendit au même endroit, où il trouva les députés de toutes les tribus que Perrot avait visitées. La cérémonie commença par un discours que le P. Allouez fit en algonquin, et dans lequel, après avoir donné à tous ces sauvages une grande idée de la puissance du roi de France, il tâcha de leur persuader que le plus grand bonheur qui pût leur arriver était de reconnaître ce monarque pour leur grand chef, et de mériter sa protection.—Ensuite, M. de St. Lusson fit demander aux députés s'ils consentaient à ce qui venait d'être proposé. Leur réponse étant telle qu'il la désirait, il fit creuser deux trous en terre, et fit planter dans l'un un grand poteau de cèdre, et dans l'autre une croix de même bois, pendant qu'on chantait le *Vexilla regis*. Ensuite on attacha à la croix et au poteau les armes du roi, puis on entonna le psaume *Exaudiat*. M. de St. Lusson finit par déclarer qu'il